



Ivry-sur-Seine, le 26 février 2016

Sélection en master : le gouvernement au pied du mur !

L'avis rendu le 10 février 2016 par le Conseil d'État jugeant illégale la sélection en master 1 et en master 2, a relancé une polémique largement alimentée par les échanges qui se sont tenus à l'Assemblée Nationale le 17 février 2016 à l'occasion du débat de contrôle sur la politique nationale en matière d'enseignement supérieur. En l'absence de décret fixant la liste des formations dans lesquelles « *l'admission peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* » (article 612-6 du Code de l'éducation), le Conseil d'État déclare qu'aucune sélection ne peut être mise en place.

Le ministère, qui se décide enfin à publier ledit décret, vient d'adresser aux établissements une lettre de cadrage afin qu'ils fassent remonter pour le 14 mars une liste des formations concernées. Cette étape, **indispensable pour sécuriser la prochaine rentrée**, va permettre de confronter les discours à la réalité et nous prédisons que cette liste devrait être assez longue. Par ailleurs, une concertation est annoncée (une de plus) pour rediscuter de l'organisation du cycle master, une fois le décret publié. Une telle initiative nous semble en effet indispensable car rien ne sera alors vraiment réglé sur le fond.

Sup'Recherche-UNSA souhaite qu'à cette occasion, tous les sujets connexes soient mis sur la table sans démagogie ni dogmatisme.

1/ La notion de capacité d'accueil correspond à une réalité à la fois matérielle et pédagogique :

Au-delà des contraintes logistiques et des ressources limitées des universités, contraintes bien connues de tous, y compris par la tutelle, les capacités d'accueil répondent souvent aux objectifs impérieux d'une spécialisation de qualité et d'une insertion professionnelle réussie pour les étudiants.

D'ailleurs, les maquettes des diplômes demandent de préciser les flux étudiants en M1 et en M2, ainsi que les modalités de stages ou d'alternance, ou encore de fournir les statistiques d'insertion professionnelle. De fait, **la capacité d'accueil est induite dès le stade de l'habilitation du diplôme.**

L'absence totale de régulation des flux est donc non seulement impossible mais elle n'est certainement pas souhaitable. Sans verser dans l'excès adéquationniste à l'égard des capacités d'absorption du marché de l'emploi dont il faut tout de même tenir compte, cela enverrait aux entreprises et organisations recruteuses un signal défavorable qui les pousserait implicitement à privilégier des formations sélectives d'écoles de commerce ou d'ingénieurs.

2/ Le master n'est pas forcément un bloc pédagogique de 4 semestres :

Le maintien, dans certaines filières, d'une sélection entre le M1 et le M2, n'est pas le fruit d'un habitus corporatiste mais correspond à des réalités qu'il serait hypocrite de continuer à éluder :

- Certaines disciplines ont conservé une sélection entre M1 et M2 pour des raisons d'exams professionnels et concours, ou des exigences liées aux professions réglementées.

Sup'Recherche-UNSA

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 86

www.sup-recherche.org sup-r@unsa-education.org



- Certains M1 ont été conçus comme une année propédeutique ou construits de manière transversale pour offrir une possibilité d'accès à plusieurs M2 (niveau où intervient alors la spécialisation). Par exemple, un gestionnaire doit avoir des connaissances disciplinaires multiples pour développer une compréhension systémique du fonctionnement de l'organisation (comptabilité, finance, contrôle de gestion, marketing, gestion des ressources humaines, stratégie, communication, gestion de production, logistique) avant de choisir de se spécialiser dans l'un de ces domaines.

- La formation tout au long de la vie alimente un flux croissant d'entrées en M2, et les financements sont généralement accordés pour une seule année.

Tout cela suppose que **la généralisation du master tubulaire n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît** car elle peut, dans certains cas, appauvrir la formation. Cela contrevient également au principe de spécialisation progressive et peut conduire à tarir certains flux d'entrée en rendant plus difficile l'accès à des étudiants titulaires d'une licence d'un autre domaine. Cela limite *de facto* la mobilité en cours de cycle d'une université à l'autre, voire d'un pays à l'autre, et de façon générale, l'entrée directe en M2.

3/ Chaque étudiant doit se voir offrir une possibilité de poursuivre ses études à l'université :

Mais, pour toutes les raisons invoquées précédemment, cela ne s'avère pas toujours possible dans la même université. Il faut par conséquent réfléchir à la bonne unité géographique pour identifier l'espace où l'offre et la demande de formation s'équilibrent : est-ce à l'échelle d'un regroupement (COMUE, association) ? Est-ce à l'échelle d'une académie ou d'une région ? Ou est-ce sur l'ensemble du territoire national ? En tout état de cause, des mesures devront être prises pour accompagner et favoriser la mobilité géographique.

Comme certains l'ont déjà proposé, **la mise en place de dispositifs d'information et d'orientation renforcés post-licence doivent être mis en place**. Ils peuvent s'inscrire à la suite des travaux déjà réalisés par les comités de suivis sur l'articulation et la compatibilité des mentions de licence et des mentions de master. Toutes les idées ou suggestions en la matière doivent être prises en compte voire expérimentées, qu'il s'agisse d'un portail national d'information sur les masters, d'un système d'orientation active ou tout autre dispositif qui faciliterait la rencontre entre le projet de l'étudiant et l'offre de formation d'un établissement.

Plutôt que de polémiquer à l'envi sur des sujets maintes fois rebattus (pour ou contre la sélection, par exemple), Sup'Recherche-UNSA adopte une position pragmatique qui part de la réalité du terrain. Aucun sujet n'est tabou et nous sommes prêts à discuter de toutes les options. Cela étant dit, nous refuserons que les points évoqués ici soient laissés de côté pour satisfaire des postures idéologiques, des positions dogmatiques ou exclusives. Si une nouvelle réflexion est engagée, il est impératif qu'elle aboutisse à une sécurisation claire et durable, tant pour les établissements que pour les étudiants, en répondant à la diversité et à la spécificité des situations.

Contact (s) : Stéphane LEYMARIE, Secrétaire Général, 06 14 40 39 76, stephane.leymarie@univ-lorraine.fr

Sup'Recherche-UNSA

87 Bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 86

www.sup-recherche.org sup-r@unsa-education.org